

u1



# Prélèvement à la Source

Année fiscale 2018, blanche ou PAS ?



Réunion du 20 novembre 2018 à 18 h 30 – dans la boutique au Grès du Vent, 31 rue Nationale à Monnaie, projetée sur un écran HD prêté gracieusement par Design Screen.

## Diapositive 1

---

**u1**

user; 22/11/2018



## Nos partenaires



### **Poterie JP Prud'hommes**

- Au Grès du Vent
- De père en fils depuis 40 ans...
- Membre des Ateliers d'Arts de France
- Benoît conçoit et fabrique des céramiques en grès émaillé
- Véronique commercialise et choisit les articles connexes

### **Design Screen Haute Définition**

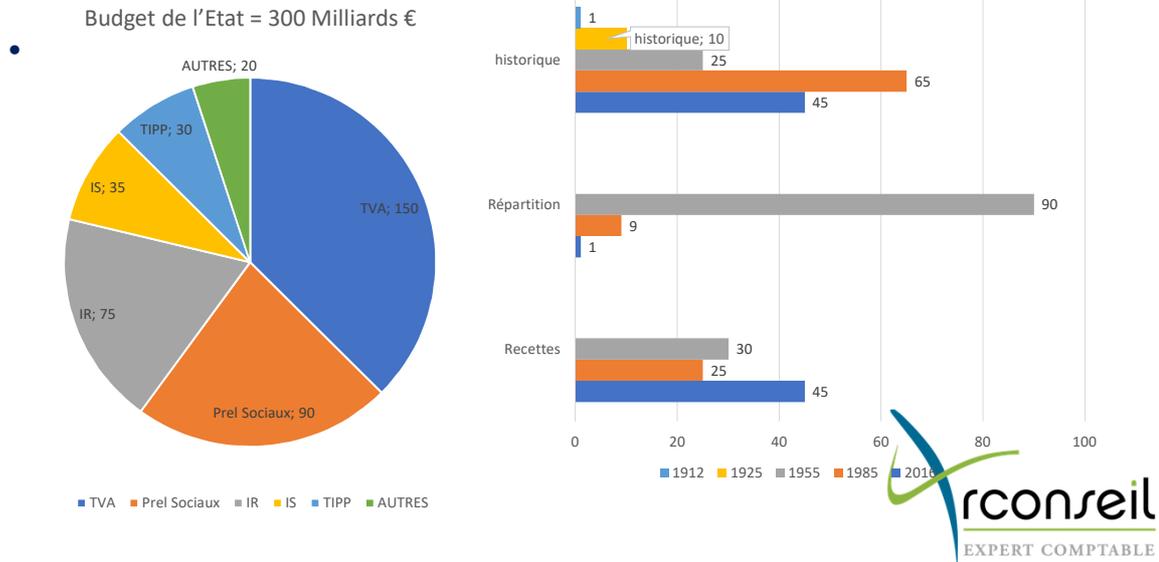
- Ecran pliable imaginé en 2005
- Participation CES Las Vegas en janvier 2016 avec la délégation French-Tech
- Votre tableau d'ornement du salon se déploie en triptyque jusqu'à un écran de 118" (3 mètres).

# PAS 2019, année blanche 2018

- L'impôt en France et principe de ce nouveau mode de paiement
- Mécanisme prévu par Bercy pour l'année 2018
- Exemples concrets de la taxation fiscale des revenus
- Nouveaux chefs d'entreprises
- Moyens à disposition pour optimiser vos revenus imposables sans salarié
- Dispositifs ouverts aux employeurs



# Impôt sur le revenu, un peu d'histoire



D'1% en 1912, puis 10 à 25% de 1925 à 55, et même 60 à 65% de 1975 à 1985, à 45 à 46% des français en paie car de nombreuses niches fiscales existent.

l'impôt sur le revenu est concentré, avec 10% des contribuables les plus riches qui représentent 70% des recettes totales. Le 1% des plus aisés acquittent 45% des recettes de cet impôt précis

Le 3<sup>ème</sup> impôt français, loin derrière la TVA (impôt indirect = 150 M€) et juste après les prélèvements sociaux (impôt direct = 90M€) sur un budget de 300 milliards en 2018), est l'IR.

taxe sur les produits énergétiques 2016 = 16 milliards d'euros, 30 désormais

# PAS : principe et fonctionnement

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
<b>1</b> Salaire de base	151.67	10.0200		1 519.73			
Salaire brut				<b>1 519.73</b>			
<b>2</b> Santé					1 519.73	13.0000	197.56
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès					1 519.73	0.3500	5.32
Prévoyance TrA	1 519.73	0.3500	5.32		1 519.73	0.0500	0.76
Rente éducation TrA	1 519.73	0.0500	0.76		1 519.73	0.0500	0.76
Frais de santé forfait	28.00	50.0000	14.00		28.00	50.0000	14.00
Accidents du travail & maladies professionnelles					1 519.73	1.2000	18.24
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée	1 519.73	6.9000	104.86		1 519.73	8.5500	129.94
Sécurité Sociale déplafonnée	1 519.73	0.4000	6.08		1 519.73	1.9000	28.87
Complémentaire Tranche 1	1 519.73	3.9000	59.27		1 519.73	5.8500	88.91
Famille & Sécurité Sociale					1 519.73	3.4500	52.43
Assurance chômage	1 519.73	0.9500	14.44		1 519.73	4.2000	63.83
<b>3</b> Autres contributions dues							26.62
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 513.21	6.8000	102.90				
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 513.21	2.9000	43.88				
<b>4</b> Allègement de cotisations						-411.69	-411.69
Total des cotisations et contributions			<b>351.51</b>				<b>214.79</b>
Réintégration fiscale	14.00						
Net à payer				<b>1 168.22</b>			

- DSN et Bulletin clarifié
- Net à payer avant impôt
- Taux neutre ou personnalisé
- Net à payer

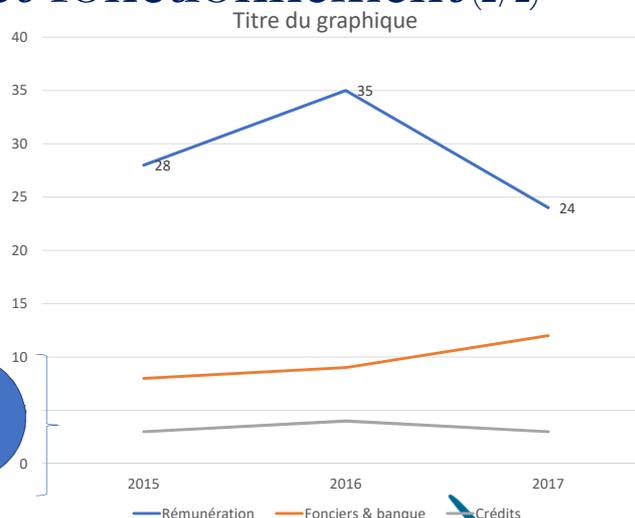


- Réforme enclenchée depuis 4 ans avec la DSN. Le but de la réforme n'est pas de modifier le calcul du 3<sup>ème</sup> impôt français, mais seulement de modifier son paiement.
- Comme les cotisations sociales, l'employeur paiera pour le compte du salarié son impôt (phase de test au 4<sup>ème</sup> T 2018) le même mois que la perception des revenus. En 2018, les contribuables ont payés l'IR et les PS sur les revenus 2017.
- Nous paierons en 2019 l'IR lié aux gains 2019 mais pas que... l'Etat ne peut se priver de recettes sur 1 an et surtout ouvrir une porte pour profiter d'un effet d'aubaine.

## PAS : principe et fonctionnement (2/2)

- Crédit Impôt Modernisation du
- Recouvrement par membre du foyer
- Situation de famille, revenus de
- Placements, immobilier,
- Niches fiscales

Traités  
comme  
chaque  
année



rconseil  
EXPERT COMPTABLE

- Les revenus d'activité des années 2015 à 2017 sont une fourchette dans laquelle les revenus 2018 (de même nature, méthode de comparaison) bénéficieront d'un Crédit d'Impôt Modernisation Recouvrement.
- Les autres revenus (banque, immobilier) seront taxés selon la déclaration à remplir au printemps 2019, avec paiement d'acomptes basés sur les revenus précédents.
- Les charges, réductions et crédits d'impôt produiront leurs effets habituels

## CIMR 2018, ou comment réduire la base fiscale ?

- Mécanisme prévu par Bercy pour l'année 2018
- Exemples concrets de la taxation fiscale des revenus
- Nouveaux chefs d'entreprises
- Moyens à disposition pour optimiser vos revenus imposables sans salarié
- Dispositifs ouverts aux employeurs





## Une niche fiscale provisoire

La CSG créée par Rocard dans la loi de finances de 1991 était à 1,1% et provisoire... En 2018, elle atteint 9,7% pour les revenus d'activité et 17,2% sur les « rentes » et permet d'être la 2<sup>ème</sup> recette du budget.

- Le Crédit d'Impôt de Modernisation du Recouvrement est unique en son genre et forcément provisoire. Il cessera en 2020 lors de la déclaration des revenus 2019.
- Il concerne les revenus d'activité de chacun selon ses 3 revenus antérieurs (ou de 2019) dans la même catégorie.



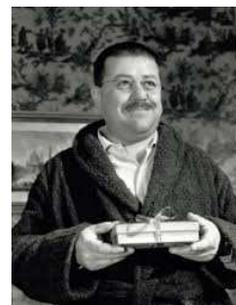
Nos énarques ont réfléchi pour créer le système permettant de payer l'impôt dans la même année que les revenus. Le mécanisme du CIMR permet d'éviter la double taxation (2018 et 2019 à payer en IR courant 2019) à condition que les revenus ne soient pas exceptionnels.

Votre rémunération, BIC ou BNC 2018 sera totalement exonéré s'il n'excède pas le montant le plus élevé des 3 années précédentes (ce n'est pas la moyenne triennale à laquelle il faut se comparer).

Si vous avez perçu en 2015, 2016 ou 2017 une rémunération exceptionnellement plus élevée au cours de l'une d'elles, vous pouvez percevoir en 2018 un montant équivalent en franchise d'impôt ! Il restera tout de même les cotisations sociales 2018 qui seront régularisées en 2019... optimisation à utiliser avec modération ou pas ?

## Exemples chiffrés dirigeant en activité

Année	Rémunération Gérant	Bénéfice Exploitant	Rémunération Gérant	Bénéfice Exploitant
2015	30 000	16 000	16 000	36 000
2016	<u>34 000</u>	24 000	22 000	34 000
2017	26 000	<u>28 000</u>	26 000	36 000
2018	32 000	26 000	<u>32 000</u>	<u>38 000</u>
<b>Revenu imposable</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
Impôt complet			3 000	4 500
CIMR			2 500	4 100
IR dû			500 €	400 €



Le CIMR est égal à l'impôt sur le revenu 2018 généré par le revenu le plus fort des 3 dernières années, selon la situation de famille de 2018 et non celle de 2015, 2016 ou 2017.

Les 2 premières colonnes vous présente le cas d'un contribuable qui sera exonéré d'impôt sur son revenu d'activité 2018.

En colonne 3 et 4, le chef d'entreprise a un revenu (rémunération, BIC, BNC ou BA) professionnel dépassant l'un de ceux obtenu pour chacune des années. Il sera ainsi imposé pour cet excédent de 6 000 ou 2 000 €.

## Exemples chiffrés « nouveau chef d'entreprise »



Et les autres avec des revenus 2019 supérieurs à ceux de 2015, 2016 ou 2017... « Les (énarques) ça ose tout. C'est même à ça qu'on les reconnaît »

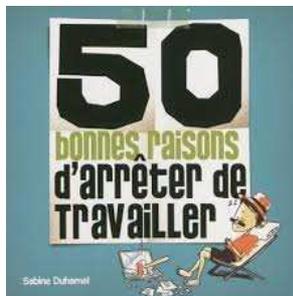
Année	2016	2017	2018	Impôt à payer en 2019	2019	CIMR 2018	Restitution 2020
BIC, BNC	-	-	38 000	4 500	36 000	- 4 100	4 100 €
Rémunération	-	-	32 000	3 000	34 000	- 3 000	3 000 €



Si vous n'étiez pas rémunéré avant 2018 pour votre activité TNS (indemnisation pôle emploi aux créateurs, début activité en 2018), les revenus 2019 serviront de pivot pour calculer le CIMR en 2020 lors de la déclaration de revenus.

En tout état de cause il faudra réclamer aux services fiscaux le remboursement de l'impôt 2018 payé en 2019, ou un complément de CIMR si 2019 est votre meilleur revenu depuis 2015 dans sa catégorie fiscale. L'état compte sans doute sur les oublis de certains contribuables en 2020 pour ne pas restituer l'IR de l'année « blanche ».

## Dispositifs d'optimisations sans salarié



- Arrêter de travailler en fin d'année si votre activité a rapporté suffisamment selon vos besoins financiers
- Investir dans du matériel ou véhicule par le biais d'une LOA, LLD avec un loyer majoré (limité à 25% de la valeur du bien) qui sera déduit en 2018 intégralement.
- Versements en contrats Madelin pour la retraite (la déduction n'est que fiscale, la base RSI est corrigée pour intégrer ces cotisations facultatives)
- Chèques emplois Services Préfinancés, dans la limite de 1 830 € par an (utilisable jusqu'en janvier 2020 selon date commande, pour des aides à domicile)

## Dispositifs pour salariés et chef d'entreprise



Ouverture d'un PEE et PERCO : versement personnel de 1 046 et 2 092 maximum, abondement 3 178 et 6 357 €. Déduction entreprise = 9 535 € + 8%, épargne = 12 673 €. Épargne bloquée 5 ans (11 cas de déblocage) ou jusqu'à la retraite (sauf décès, invalidité, achat RP) : pension ou capital.

Chèques vacances : exonération de charges jusqu'à 440 € de chèques. Cofinancement employeur et salarié selon barème à définir par entreprise ; texte à écrire dans une décision unilatérale de l'employeur.

### **RESERVE AUX EMPLOYES**

Chèques cadeaux : 166 € par salarié et autant pour ses enfants de moins de 18 ans, soit 1 employé avec 2 enfants = 498 €. Une prime nette équivalente coûterait à l'employeur 800 € environ.

Chèques culture : utilisable pour tout spectacle, livre, musique, cinéma, musée... Pas de limite de montant. Répartition équivalente par employé (enfants en plus)

## Dispositifs d'épargne immobilière



	Foncier classique	Foncier Pinel	Location meublée
<b>Cotisations</b>			
Investissement	250 000	250 000	250 000
Loyer	18 000	18 000	21 000 *
Charges propriétaire	- 2 000	- 2 000	- 5 000 *
Intérêts emprunt 220 k€ / 15 ans	- 3 333	- 3 333	- 3 333
Amortissements du bien	Non	Non	- 8 300
Résultat fiscal	12 667	12 667	4 367
Fiscalité 14% et 17,2% Réduction d'impôt (selon conditions)	- 3 950 €	- 3 950 € 5 000 €	- 1 360 €
<b>Trésorerie nette</b>	<b>- 7 183 €</b>	<b>- 2 183 € / 9 ans</b> <b>Puis - 7 183 € / 6 ans</b>	<b>- 4 593 €</b>



**Emprunt sur 15 ans** de 220 k€ au TEG de 2.5% soit une moyenne d'intérêts de 2 100 € et capital 15 900 soit 18 000 €

Pinel **réduction fiscale** de 18% du prix d'achat **sur 9 ans, soit 2% par an**

\* Loyer et charges plus élevées car le propriétaire doit meubler le bien (avec les biens nécessaires à l'utilisation du logement : vaisselle, couettes, aspirateur, cafetière...). Les biens meublés se trouvent le plus souvent en zone touristique ou destinés aux étudiants.

**Effort financier sur 15 ans (dont charges propriétaire de 30 k€) : foncier = 187 745 €, Pinel = 62 245 €, meublé = 68 895 €**



## Dispositifs d'épargne collective

	PEE	PERCO	Retraite Madelin	PERP	Assurance Vie
<b>Cotisations</b>					
Participation employeur	Oui (abondement)	Oui (abondement)	Non	Non	Non
Versements individuels	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Intéressement/participation	Oui	Oui	-	Non	Non
Déduit du Résultat entreprise	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Soumis à cotisations (1)	CSG / RDS	CSG RDS + forfait social	Inclus dans la base RSI	-	-
Déduction des versements individuels	Non	Non	Oui	Oui	Non
<b>Prestations</b>					
Déblocage des sommes	Au bout de 5 ans	Retraite (sauf achat résidence principale)	Retraite	Retraite (sauf décès conjoint et surendettement)	
Capital/rente	Capital	Rente OU capital	Rente	Rente /Capital (20%)	Capital
Fiscalité rentes	Non Concerné	Soumis en partie IR	Soumis à l'IR	Soumis à l'IR	Soumis en partie IR

Pour aller plus loin... différences entre les dispositifs existants sur le marché.

PEE, PERCO et retraite Madelin sont réalisés au sein de l'entreprise. Pour mémoire, les 2 premiers produits sont dits d'épargne salariale ; ils sont ouverts aux salariés et dirigeant.

PERP et assurance-vie sont des placements personnels. Si l'entreprise verse pour vous sur ces produits des sommes mensuelles, nous les considérons comme des retraits personnels.

(1) CSG RDS à 9,7% en 2018, forfait social de 16 ou 20% selon le PERCO conclu avec l'établissement financier. Les versements en retraite Madelin sont à comprendre dans la base RSI ; c'est-à-dire que vous cotisez sur votre rémunération de 1 000 € par exemple + 100 € de cotisations facultatives, soit un RSI de 500 € environ et un coût des cotisations Madelin de 150% (que ce soit en prévoyance ou retraite, le versement de 100 € coûte en fait 150 €) avec une sortie obligatoirement en rente taxable à l'impôt.



Découvrez notre nouveau site web !

[arconseil.net](http://arconseil.net)